

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

HA/KB

SEANCE DU LUNDI 31 JANVIER 2005

N° 4

Présents : M. BERTRAND Jean-Michel, Député-Maire ;
M. BRETON, Mmes MOREL, GUILLERMIN, DESFARGES,
MM. FROMONT, LEPELTIER, BERNIGAUD, Mme LAUGEL,
M. MOREL-LAB, Mmes BODARD, WITTMANN, Adjoints ;

OBJET :

FINANCES –
Charges à répartir sur
plusieurs exercices –
Exercices 2005 et suivants -

Mme BOZON, M. BRAYARD, M. CAILLAT, Mme CHAMPEL,
M DEBAT, Mme DOMINJON-STENGER, M. DORE, MM. FEILLENS,
GAUTHERET, LACROIX, LE MAOUT, Mme MAYER, MM. MAZUY,
MORNET, Mme NOLL, M. PARAMELLE, Mme PONS LAMOITTE, MM.
PRITZY, RODET, Mmes SAINT-ANDRE, TOWNSEND-GIRARD, ZILLER

Excusés : Mme JEAN-LOUIS (M.BERNIGAUD), Mme BRENDEL
(M. MORNET), Mme CLAME (M. PRITZY), M. COURTIEUX (M. LE
MAOUT), Mme DUTHU (M. RODET), Mme MOTTA (M. LE MAIRE), Mme
PERRET (Mme MOREL), M. PERRIOD (Mme ZILLER), Mme
VEILLEROT

Secrétaire de séance : M. MAZUY

Rapporteur : Mme MOREL

EXPOSE

Dans le cadre de l'instruction M14, la ville a la possibilité de répartir sur plusieurs exercices, certaines charges à caractère exceptionnel.

A cet effet, il est proposé de procéder à l'étalement des charges relatives aux fonds de concours ci-après (compte 4814) :

* L'Agglo "piscine Centre Nautique"
350 000 € inscrits au budget primitif 2005 au titre de la participation de la ville au coût des travaux du Centre Nautique.

Etalement des charges sur 15 ans à partir de l'exercice 2005.

* Conseil général "route de Jasseron"

45 000 € inscrits au budget primitif 2005 au titre de la participation de la ville au coût des études relatives aux travaux sur la route de Jasseron dont le conseil général assurera la maîtrise d'ouvrage.

Étalement des charges sur 5 ans à partir de l'exercice 2005.

* L'Agglo au titre de l'élaboration de la charte des déplacements

10 000 € inscrits au budget primitif 2005.

Étalement des charges sur 5 ans à partir de l'exercice 2005.

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce qui précède.

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE

VU l'avis favorable émis par la commission des finances dans sa réunion du 20 janvier 2005,

A L'UNANIMITE,

DECIDE :

1) d'étaler sur une durée de 15 ans, à partir de l'exercice 2005, les charges relatives à la participation de la commune au coût des travaux concernant le Centre Nautique,

2) d'étaler sur une durée de 5 ans les charges relatives à la participation de la commune pour les travaux d'aménagement de la route de Jasseron et pour la charte des déplacements.

3) l'étalement de ces charges commencera à compter du premier exercice constatant le versement des subventions d'équipement ou du fonds de concours cité ci-dessus et à hauteur du montant du versement effectif.